

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *argent 22 francs, Seigle quatre sacs, plus deux sacs seigle, un sac d'avoine cinq chaudières de bois*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de la Commune & deux quintons payables par l'enfant

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *point*
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *point*
  - c. Fondations? *point*
  - d. Caisses communales? *point*
  - e. Biens d'église? *point*
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*
  - g. De biens-fonds? *point*
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Notte sur l'article 12. où la grande quantité d'enfant, ou pris la Nation  
démontre un Supplément pour l'école qui serait déjà établie. La Commune en avait eu  
Recevez Citoyen Ministre les vœux bien sincères qu'un  
vrai Patriote fait au Bel pour votre conservation & pour  
Celle qui en votre nom seront chargés de l'éducation  
de la jeunesse, afin que les uns & les autres, ayant les yeux illuminés, marchent en  
pleine liberté dans la belle carrière que nous avons embrassée, & que l'Etat  
soit toujours & tout sage affermi & conserve la République Helvétique  
jusqu'à nos jours les plus reculés. Salut & respect. Froideville le 12  
1799*

*Abel Legeant*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Asens*

*Village*

*Une Commune*

*Asens est la commune et la Paroisse.*

*Agence dudit Asens.*

*de Challeus.*

*Du Leman.*

*Il n'y en a point*

*Quarante.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

*Etienne Diolley Malapalud.*

*Un bon tiers de lieue*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*Lire, écrire, l'arithmétique, l'orthographe,  
le Catechisme et le Chant.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Toute l'année, excepté les mois d'été.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*Différentes sortes que leurs pères leur donnent.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*Du mieux que possible.*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Quatre heures en hiver; l'été à proportion.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*En deux classes à proportion de leurs forces.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Pasteur conjointement avec la Confrérie*

b. D'où est-il?

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*Henri Mathy a succédé à son père depuis quelque tems, son père a fait l'école pendant trente trois ans; et qui a raison, a demandé sa démission.*

*Garçons et filles.*

*On ne paye rien*

*Non*

*Il tient l'école dans sa propre maison sans retribution quelconques.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Se payoit par le Roy devant Souverain

En argent Dix ecus, bled quatre sacs, avoine deux sacs avec sept sacs d'avoine et cinq ecus pour le service de l'église, et cinq chard de bois au fur & à mesure de l'usage de l'école.

Le Séminaire de Trébourg envoyoit chaque année neuf ecus par gratification et encouragement, on ne peut guère compter pour la suite.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Bottens.*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village dont les maisons sont écartées et dispersées les unes des autres.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *La Paroisse porte le nom du Village, qui a son Agent particulier.*
- d. District? *Le Fallens*
- e. Canton? *Canton du Lemane.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Le ressort de l'école comprend le Village entier dont les maisons sont isolées, et le Village de Polley le grand, qui est éloigné de Bottens de 25 minutes.*

*La Pastorias a trois Maisons distantes d'environ un quart de lieue en Mandou une Maison distante d'environ 10 minutes*

*(voies " 2.° 3.° )*

*On compte environ 45 à Bottens*